



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 19 mars 2025

Réf 2025/017

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 05 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes ARNAUD GIBOULET SCHMITT (à 20h44) – BAECKER - POULLET – MM COULON - BECHARD –NEVEU– AUBIN – Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES – DE CORO - MM ALTIER -- REBUFFAT

PROCURATIONS : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur REBUFFAT à Madame MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU la délibération 2025/016 portant approbation du compte administratif 2024,

CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances, qui s'est tenue le 27 février 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : D'adopter le tableau d'affectation et de reprise des résultats de l'exercice 2023 concernant le budget général de la commune, selon les modalités ci-dessous :

Résultat cumulé de la section de Fonctionnement	+	926 878.98 €
Résultat cumulé de la section d'Investissement	-	249 878.98 €

Affectation du résultat au compte 1068 excédent de fonctionnement pour + 249 878.98 €

Report du solde au compte 002 du budget primitif 2024 : + 677 109.77 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé